

Collectif VERCORS-TRIEVES  
pour la promotion et la défense des sports d'hiver à Gresse-en-Vercors  
80 - Impasse de l'Aiguillette  
38650 Gresse-en-Vercors  
[Pshg.vercorstrieves@orange.fr](mailto:Pshg.vercorstrieves@orange.fr)

Le 13 mai 2021

Monsieur le Maire  
Mairie  
38650 Gresse-en-Vercors

Objet : mise en œuvre des résultats du référendum du 9 mai 2021

Monsieur le Maire,

Le 9 mai 2021, 81,4 % des électeurs de la commune ont participé au référendum décisionnel sur l'installation de 9 enneigeurs sur la piste des chamois.

Le oui ayant obtenu 193 voix soit 62,87 % des suffrages exprimés, la délibération et la convention réellement soumises au vote sont donc adoptées par le conseil municipal.

Ces deux documents précisent que cet investissement doit être porté par la Régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors compétente en ce domaine, dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Sont également précisés les engagements respectifs de la Régie et de la commune.

Dans ces conditions, vous conviendrez que le conseil d'administration de la Régie (ÉPIC) va jouer un rôle essentiel dans la préparation des dossiers, la recherche de financements complémentaires et leur mise en œuvre.

Actuellement, une majorité d'administrateurs est défavorable aux 9 enneigeurs et a fait campagne pour le non au référendum. Afin de respecter la volonté des électeurs, il est donc indispensable de modifier cette composition en soumettant à votre conseil municipal les changements appropriés.

Cette modification du conseil d'administration de la Régie (ÉPIC) réalisée, ce dernier pourra travailler sereinement à la finalisation du projet des enneigeurs.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition pour de plus complètes explications et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le président  
Alain Rougale

le secrétaire  
Bernard Freydier

Copie à :     Monsieur le Préfet de l'Isère  
                  Madame la Conseillère départementale  
                  Monsieur le Conseiller départemental